

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/28
WT/DS292/22
WT/DS293/22
15 juin 2005

(05-2528)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 13 juin 2005 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends (Mémoire d'accord).

Le Groupe spécial saisi de la question *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292 et WT/DS293) a indiqué dans sa communication à l'ORD du 2 novembre 2004 (WT/DS291/27, WT/DS292/21 et WT/DS293/21) qu'il comptait remettre son rapport final aux parties d'ici à la fin de juin 2005. Toutefois, il ne sera pas possible au Groupe spécial de remettre son rapport final aux parties dans ce délai.

Ce retard est dû à un certain nombre de raisons. Premièrement, avant et après la deuxième réunion de fond, le Groupe spécial a eu à traiter plusieurs nouvelles questions importantes soulevées par les parties, ce qui a retardé le début de son travail sur ses constatations. Deuxièmement, l'affaire est particulièrement complexe étant donné le grand nombre de demandes visant des produits, et les arguments des parties exigent un examen précis et détaillé des renseignements présentés au Groupe spécial. Troisièmement, le travail des experts a donné lieu à une grande quantité de documents qui doivent aussi être examinés. Les ressources humaines limitées et la disponibilité des membres du groupe spécial font aussi obstacle à un achèvement rapide des travaux.

Le Groupe spécial estime qu'il remettra son rapport final aux parties pour la fin d'octobre 2005.
